

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016**

18<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**2<sup>e</sup> séance du jeudi 21 juillet 2016**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE BARTOLONE

**1. Travail, modernisation du dialogue social et sécurisation des parcours professionnels (p. 5597)**

**2. Démission d'un député (p. 5597)**

**3. Clôture de la session extraordinaire (p. 5597)**

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE BARTOLONE

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à seize heures trente.)*

1

### TRAVAIL, MODERNISATION DU DIALOGUE SOCIAL ET SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

#### *Application des dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution*

**M. le président.** J'informe l'Assemblée qu'aucune motion de censure n'ayant été déposée dans le délai de vingt-quatre heures prévu par l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, le projet de loi relatif au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels est considéré comme adopté en lecture définitive, dans le texte qui a été inséré en annexe au compte rendu de la séance du mercredi 20 juillet.

2

## DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

**M. le président.** J'ai reçu de M. Bernard Roman, député de la première circonscription du Nord, une lettre m'informant qu'il démissionnait de son mandat de député.

Acte est donné de cette démission qui sera notifiée au Premier ministre.

3

## CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

**M. le président.** L'Assemblée a achevé l'examen des textes qui étaient inscrits à son ordre du jour.

J'ai reçu du Premier ministre communication du décret du Président de la République, en date du 21 juillet 2016, portant clôture de la session extraordinaire.

En conséquence, il est pris acte de la clôture de la session extraordinaire.

La séance est levée.

*(La séance est levée à seize heures trente-cinq.)*

*La Directrice du service du compte rendu de  
la séance de l'Assemblée nationale*

CATHERINE JOLY